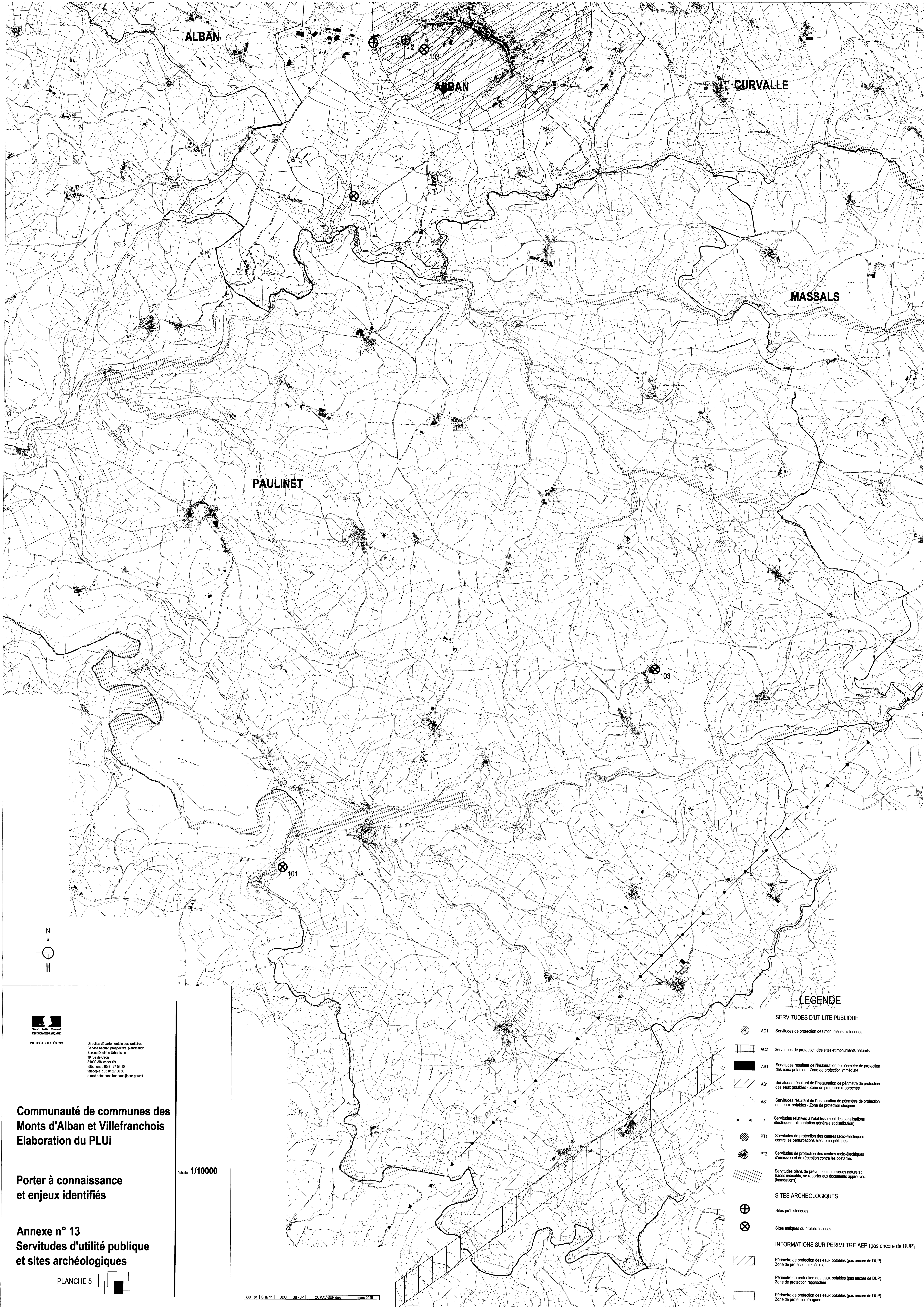


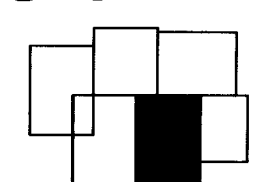


**Communauté de communes des
Monts d'Alban et Villefrancois**
Elaboration du PLUi

**Porter à connaissance
et enjeux identifiés**

Annexe n° 13
Servitudes d'utilité publique
et sites archéologiques

PLANCHE 5



échelle : 1/10000

LEGENDE

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- AC1 Servitudes de protection des monuments historiques
- AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels
- AS1 Servitudes résultant de l'instauration du périmètre de protection des eaux potables - Zone de protection immédiate
- AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables - Zone de protection rapprochée
- AS1 Servitudes résultant de l'instauration du périmètre de protection des eaux potables - Zone de protection éloignée
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)
- PT1 Servitudes de protection des centres radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- Servitudes pleines de prévention des risques naturels (inondations)

SITES ARCHEOLOGIQUES

- Sites préhistoriques
- Sites antiques ou protohistoriques

INFORMATIONS SUR PERIMETRE AEP (pas encore de DUP)

- Périmètre de protection des eaux potables (pas encore de DUP) Zone de protection immédiate
- Périmètre de protection des eaux potables (pas encore de DUP) Zone de protection rapprochée
- Périmètre de protection des eaux potables (pas encore de DUP) Zone de protection éloignée